

**MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EMPLOI**

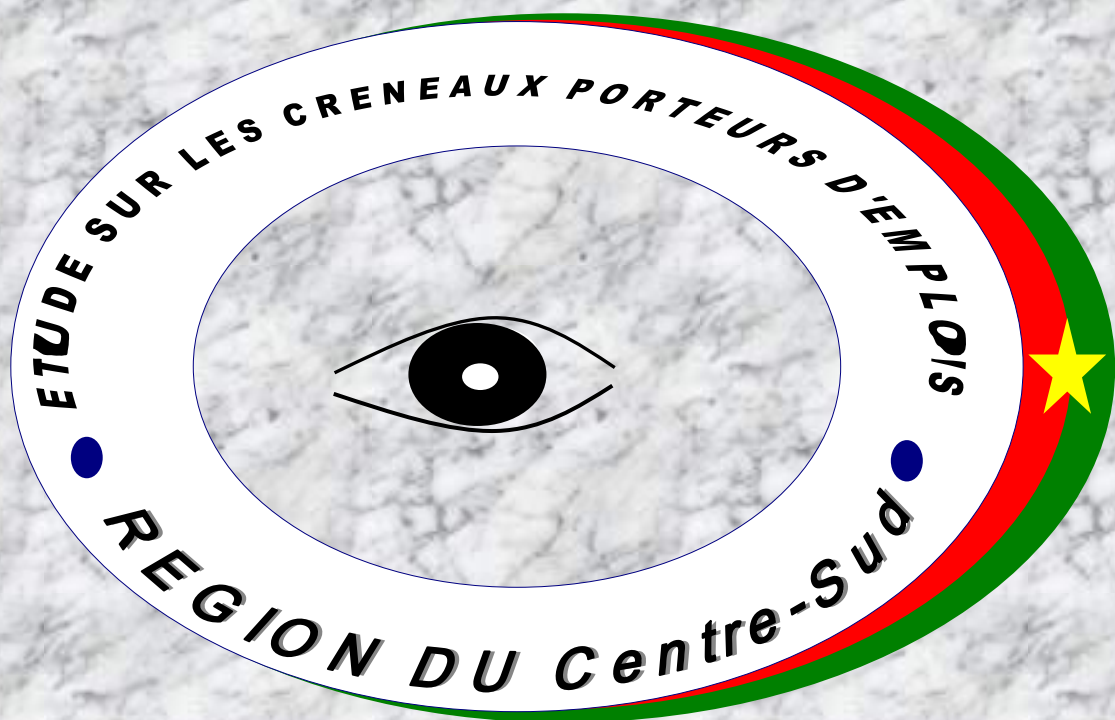
SECRETARIAT GENERAL

**OBSERVATOIRE NATIONAL DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**



BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice



Mai 2007

Table des matières

Table des matières	2
Liste des sigles et abréviations	4
CHAPITRE I-CADRE DE L'ETUDE	6
1-Introduction et contexte de l'étude.....	6
2. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	8
3 Les résultats attendus.....	8
Mandat du consultant.....	8
1.3 Méthodologie	9
1. L'étape préparatoire de l'étude.....	9
2. la collecte de données sur le terrain.....	10
3. Le traitement des données.....	10
4. La rédaction du rapport provisoire	10
CHAPITRE II- LE CADRE PHYSIQUE ET CARACTERISTIQUE SOCIO- DEMOGRAPHIQUE	11
1.4.1 : Indices de pauvreté	12
1.5.3 : Pauvreté et caractéristiques socio – économiques	13
CHAPITRE III-LES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA REGION	15
3.1 L'Agriculture.....	15
3.1.1 Les activités liées à la filière céréale.....	16
3.1.3 la filière fruit et légume	18
3.1.4 Les activités liées à la filière des oléagineux.	20
3.1.5 la filière coton	20
3.2 L'Élevage.....	20
3.2.1 la filière viande et lait	23
Les activités liées a la filière viande et lait	25
3.2.2 la filière avicole.....	25
3.2.3 la filière cuirs et peaux.....	25
Les atouts et les contraintes de l'élevage dans la région.....	26
3.3 L'Environnement.....	28
3.3.1 la production, commercialisation et transformation du miel	29
3.3.2 la collecte, commercialisation et transformation des noix de karité.....	29
3.3.3 la production, commercialisation du charbon de bois.....	31
3.3.4 la filière poisson	32
3.4 L'artisanat et l'industrie.....	35
3.5 Les services.....	37
3.5.1 Le commerce	37
3.5.2 Le tourisme.....	38
IV. STRUCTURES DE FINANCEMENT	40
CHAPITRE IV- LE CADRE D'EXERCICE FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CREATRICES D'EMPLOI DANS LA REGION	41
1- La Préoccupation du gouvernement.....	41
2- La mise en cohérence de l'environnement législatif et institutionnel.....	42
3- Intégrer la dimension création/ sécurité des emplois dans les textes régissant les activités des entreprises.....	42
3.2 La Stratégie de Promotion de l'Artisanat	44
3.3 La stratégie de développement industriel.....	44

3.4 La lettre de politique de développement du secteur privé.....	45
3.5 Le Code des investissements	46
II- LA MISE EN PLACE DES FONDS SPECIAUX DE FINANCEMENT DES PROJETS DE JEUNES.....	47
II- 1 Le Programme national d'Appui à la Réinsertion des Travailleurs Déflatés (PNAR-TD).....	47
II-2 Le fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI).....	48
I-3 Le Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural (FEER).....	49
I- 4 Le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF).....	49
I- 6 Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA).	51
I- 7 Les missions et objectifs de la BRS-BURKINA (Banque Régionale de Solidarité du Burkina) .	51
LES PERSPECTIVES.....	54
CHAPITRE V- PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	55

Liste des sigles et abréviations

INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté

ONEF : Observatoire National de l'Emploi et de la Formation professionnelle

ONG : Organisation Non Gouvernementale

EAP/QUIBB: Enquête Annuelle Permanente / Questionnaire des indicateurs de base de Bien - Etre

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

DRRA : Direction Régionale des Ressources Animales

DRAHR : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

PDL/Z : Programme de Développement Local du Zoundwéogo

PDRDP-B/K : Projet de Développement Rural Décentralisé et Participatif - Bazèga/Kadiogo

PNGT2 : Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs

PME : Petite et Moyenne Entreprise

BRS : Banque Régionale de Solidarité

FIJ : Fonds d'Insertion des Jeunes

FAPE : Fonds d'Appui pour la Promotion de L'emploi

FASI : Fonds d'Appui au Secteur Informel

FAARF : Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes

ANPE : Agence Nationale pour l'Emploi

DRECV : Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie

DRTSS/CS : Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale du Centre Sud

UCEC/Z : Union des Coopératives d'Epargne et du Crédit du Zoundwéogo

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution de l'incidence et du seuil de pauvreté dans la région du centre sud	12
Tableau 2 : Productions des principales spéculations /campagnes 2003-2004/2004-2005.....	15
Tableau 3 : Evolution des productions (t) des cultures de rentes/campagnes 2003-2004.....	16
Tableau 4 : Estimation des emplois générés dans la production de la filière fruits et légumes....	18
Tableau 5 : Evolution des effectifs du cheptel dans la région du Centre Sud de 1999 à 2004	22
Tableau 6 : Abattages contrôlés et prix des produits animaux en 2004	24
Tableau 7 : Quelques espèces faisant l'objet de cueillette	29
Tableau 8 : Situation des captures contrôlées de 2004 (rive droite) (lac Bagré).....	33
Tableau 9 : Situation des captures et nombre des pêcheurs selon les périodes de l'année.....	34
Tableau 10: Nombre d'infrastructures marchandes	37
Tableau 11: Nombre d'institutions financières et fonds par province en 2007	40

CHAPITRE I-CADRE DE L'ETUDE

1-Introduction et contexte de l'étude

Depuis 1991, le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de démocratisation, de décentralisation et dans un programme d'ajustement structurel visant à assainir l'activité économique et financière et des réformes institutionnelles, macroéconomiques et sectorielles.

En terme de performance économique, ce processus a permis d'améliorer le niveau des indicateurs économiques avec un taux de croissance annuel variant entre 5% et 6% ces dernières années.

Malgré ce progrès économique, le niveau de développement humain reste faible.

Le recensement global de la population indique que le taux de croissance démographique est estimé à 2,4% l'an avec une frange de la population jeune représentant 55% de la population total (L'INSD,1999).

L'enquête sur les conditions de vie et des ménages en 2003 indique que plus de 46,4% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Le taux brut de scolarisation au primaire est de l'ordre de 52,2% en 2003 et pour la même année elle est de l'ordre de 15,6% au secondaire et 2,4% au supérieur.

Le taux d'absorption annuel moyen des demandeurs d'emploi dans le secteur privé entre 1999-2003 est de 13,2% tandis que qu'à la fonction publique ce taux varie entre 2,8% et 2,9% l'an entre les recrutements de 2003 et 2004.

Le taux de chômage pour l'ensemble du pays est de 2,2% en 2003 contre un taux de 2,5% en 1998. Des études récentes ont montré que 80% de la population active est employée par le secteur agricole (CSLP,2003).

Le chômage est un phénomène essentiellement urbain avec environ 11,8% de la population urbaine qui serait sans emploi avec des pointes de 14,3% à Ouagadougou contre une moyenne de 9,5% dans les villes secondaires. En milieu

rural, le chômage est de l'ordre de 0,5% tandis que le taux de sous-emploi est estimé à 40% l'an.

L'essor galopant du chômage et du sous-emploi expliqueraient en partie le fort taux de pauvreté au Burkina Faso étant entendu qu'il existe un lien étroit entre la pauvreté, le sous emploi et le chômage.

Fort de ce constat, le gouvernement du Burkina Faso a opté de promouvoir une croissance économique intensive au travail et de donner aux pauvres les opportunités d'y participer à travers des possibilités d'emploi dans leur zone.

C'est ainsi que pour mieux cerner la problématique du chômage des jeunes, le gouvernement à mis en œuvre le programme des six engagements et créer un ministère, qui marque sa volonté de faire des préoccupations de la jeunesse une priorité. Ce changement institutionnel intervient à un moment où également au niveau continental des dirigeants africains ont opté de faire de l'emploi des jeunes un axe central des politiques économiques et sociales.

Dans cette stratégie, le gouvernement à mis l'accent sur les services techniques d'emploi et de formation professionnelle en vue de qualifier les ressources humaines et de mettre à leur disposition des structures techniques et financières capables d'augmenter l'employabilité des jeunes. Dans cette ordre d'idée, l'observatoire de la pauvreté et du DHD ainsi que de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ont pour finalités le suivi de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, le suivi de la Stratégie nationale de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle et le suivi des indicateurs internationaux.

C'est pour mieux cerner les éléments d'orientation en matière de promotion de l'emploi par la création de micro, petites, moyennes et grandes entreprises dans la région du centre-Sud que la présente étude est entreprise.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif global de l'étude est de donner des éléments d'orientation en matière de promotion de l'emploi par les créations de micro, petites, moyennes et grandes entreprises. De façon spécifique il s'agira de déceler les secteurs, les opportunités, les métiers porteurs susceptibles d'être investis/attirés par les investisseurs, les promoteurs, les opérateurs du secteur informel, les initiateurs d'auto-emploi.

Les Objectifs spécifiques : Entre autres objectifs spécifiques de cette étude, il s'agira pour le consultant de :

- caractériser les secteurs d'activités,
- dégager par secteur d'activités les opportunités,
- d'identifier les métiers porteurs susceptibles d'être investis/attirés par les investisseurs,
- caractériser les promoteurs,
- identifier et de caractériser les opérateurs du secteur informel,
- identifier les initiateurs d'auto-emploi ;
- Etc.

3 Les résultats attendus

L'extrait attendu de cette étude est un rapport de l'étude sur les créneaux porteurs d'emplois dans la région du Centre Sud.

Mandat du consultant

En rapport avec les objectifs assignés à l'étude, le consultant aura entre autres pour mandat :

- proposer une méthodologie de travail et un plan d'élaboration du rapport ;

- procéder à une analyse des différents secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) en vue de dégager les contraintes et les potentialités de chaque secteur ;
- répertorier les branches d'activités économiques et déceler les gisements potentiels d'emploi dans chaque branche d'activités ;
- identifier les métiers/emplois susceptibles d'être investis dans le cadre de l'auto-emploi et présentant des valeurs ajoutées élevées. Chaque métier fera l'objet d'une fiche de projet indiquant sa faisabilité technique et financière ;
- faire des recommandations pour l'instauration d'un climat favorable à l'emploi et à l'auto-emploi par la création d'entreprises ;
- faire un débriefing chaque semaine, et à la fin de la mission, exposer les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les solutions envisagées ;
- présenter à la fin de la mission un rapport provisoire écrit qui sera amendé par les responsables de l'ONEF. Les amendements seront pris en compte dans le rapport final ;
- déposer un CD contenant le rapport final et cinq copies sur papier.

1.3 Méthodologie

La réalisation de l'étude a connu quatre étapes principales :

1. L'étape préparatoire de l'étude

L'équipe chargée de l'étude, après une recherche documentaire au niveau de la région du Centre-Sud et au niveau central, a procédé à l'élaboration d'un support de collecte de données.

Après l'élaboration des outils de collecte et d'enquête prenant en compte les préoccupations de l'ONEF, conformément au contenu des termes de références, trois enquêteurs ont été recrutés. Ces derniers ont suivi une formation sur

l'administration du questionnaire afin de les rendre opérationnels. Ils ont ensuite été envoyés sur le terrain à raison d'un enquêteur par province.

2. la collecte de données sur le terrain

Les opérations de collecte de données sur le terrain se sont déroulées en deux étapes :

Dans un premier temps, il y a eu les entretiens avec les responsables des services techniques de l'administration ainsi que des projets et ONG intervenant dans la région. En second lieu, des entretiens ont eu lieu avec un échantillon d'acteurs intervenant dans les différents secteurs d'activités.

3. Le traitement des données

Une fois les opérations de collecte de données et d'enquête terminées, l'essentiel du travail s'est réduit à un travail de bureau. Dans un premier temps, l'équipe chargée de l'étude a procédé à la codification des questionnaires et à la saisie des informations sous Excel. Cette saisie sous Excel a permis l'utilisation des tableaux croisés dynamiques avec des variables prédéfinies.

4. La rédaction du rapport provisoire

Cette étape fait suite à celle relative au traitement des données et a consisté à l'analyse et à l'interprétation des données obtenues après le croisement des variables. La synthèse des différentes analyses a conduit à la mise en forme du rapport provisoire sous le logiciel Word.

CHAPITRE II- LE CADRE PHYSIQUE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

1.1 Situation géographique

La Région du Centre-Sud qui partage une partie de la limite Sud du Burkina est située entre les latitudes 12° 10' et 11°09' Nord et les longitudes 2° et 0°34' Ouest. Avec une superficie totale d'environ 11 327 km², elle est limitée au Nord par la Région du Centre, à l'Est par celles du Centre-Est et du Plateau Central, à l'Ouest par le Centre-Ouest et au Sud par la République du Ghana.

1.2 Organisation administrative et politique

Le Centre-Sud regroupe trois provinces : Bazèga, Nahouri et le Zoundwéogo. La région compte actuellement 16 communes rurales et 3 communes urbaines. Elle bénéficie de la couverture des services déconcentrés de l'Etat, puis de projets et programmes, ainsi que des ONG et Associations de développement contribuant efficacement à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

1.3 Caractéristiques démographiques

Le recensement général de la population et de l'habitat de 1996 a dénombré une population résidente de 530 696 habitants dont 52% de femmes pour la région du Centre Sud. Cette population estimée à 615 936 habitants en 2005 se répartit entre les provinces comme suit :Bazèga (243 801 hbts), Zoundwéogo (239 312 hbts) et le Nahouri (132 823 hbts).

La population de la région se caractérise par sa jeunesse (les moins de 20 ans représentent 58%) et sa forte mobilité. D'importants flux migratoires sont observés au niveau de la région et concernent aussi bien l'immigration que l'émigration. Les raisons principales de ces déplacements sont surtout la recherche de terres cultivables et d'emploi.

1.4 Caractéristique de la pauvreté

La pauvreté est multidimensionnelle et est fonction du niveau des revenus monétaires, de l'aptitude à jouer un rôle actif au sein de la communauté, de la capacité de prendre en charge l'éducation, la santé, la nutrition, le logement, l'accès à l'eau potable et à la terre... La pauvreté peut être considérée comme un cumul de manques (quant à l'avoir, au savoir, au pouvoir et à l'espérance) qui frappent un individu.

1.4.1 : Indices de pauvreté

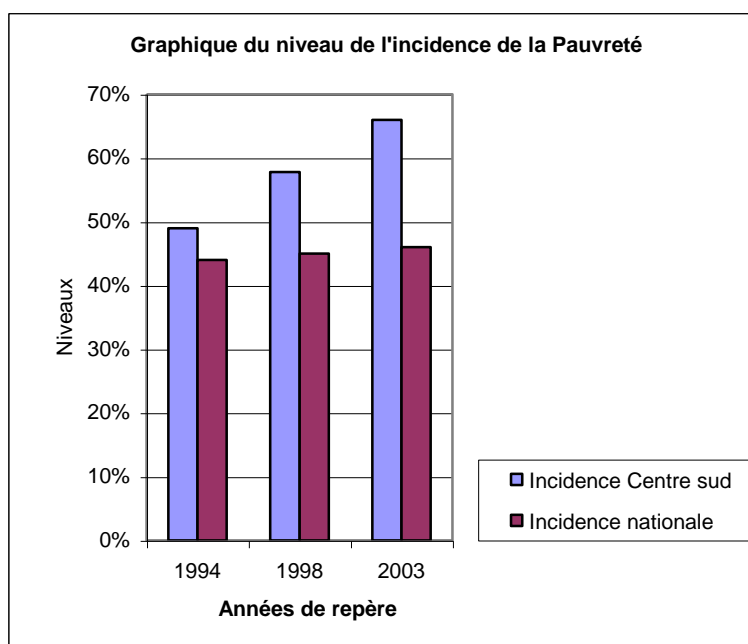
Au Burkina Faso, la pauvreté est essentiellement un phénomène rural. L'incidence de la pauvreté qui traduit la proportion de la population vivant en-dessous de la ligne de pauvreté indique qu'en 2003, 66,1% de la population du centre-sud sont affectées par le phénomène de la pauvreté contre une moyenne nationale de 46,4%. La région connaît une pauvreté massive et également profonde, comparativement au reste du pays. Elle se retrouve parmi les régions les plus affectées par le phénomène. Le revenu des personnes pauvres est inférieur de 26% au seuil de pauvreté en moyenne au niveau du centre-sud contre 15,6% au niveau national.

Tableau 1 : Evolution de l'incidence et du seuil de pauvreté dans la région du centre-sud

INDICATEURS	1994	1998	2003
Seuil de pauvreté	41 099 F	72 690 F	82 672 F
Incidence au Centre sud	49,7%	58,4%	66,1%
Incidence nationale	44,5%	45,3%	46,4%

Source : EBCVM 2003

Graphique 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté au niveau du Centre-Sud et national



L'approche par les quintiles de niveau de vie confirme cette situation de pauvreté au niveau de la région. En 2003, plus de 34% de la population de la région vit dans l'extrême pauvreté avec moins de 52 440 FCFA.

1.5.3 : Pauvreté et caractéristiques socio – économiques

Les services sociaux de base subissent l'état de pauvreté des populations. En effet les offres scolaires et sanitaires connaissent une sous-utilisation en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages.

Accès à l'éducation : Au niveau de l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation de la région du Centre sud pour l'année scolaire 2004/2005 est de 53,3% se situant légèrement en-dessous de la moyenne nationale qui est de 55,5% (selon les résultats de l'EAP/QUIBB).

Concernant l'alphabétisation, le Centre sud figure parmi les régions qui enregistrent les faibles taux d'alphabétisation. Selon les résultats de l'EAP/QUIBB en 2005, ce taux est de 16% dans la région contre une moyenne nationale de 23,6% soit 7,6 point en dessous de la moyenne nationale. L'analyse selon le genre et le groupe socio – économique montre que l'analphabétisme est majoritairement féminin et touche les agriculteurs.

Au niveau de l'enseignement secondaire, la région enregistre un taux brut de scolarisation qui se situe parmi les taux les plus faibles du pays : 9,3% contre une moyenne nationale de 19,1% (EAP/QUIBB).

Accès à la santé : bien que le rayon moyen d'action théorique des formations sanitaires soit de 9 km au Centre sud, des efforts restent à fournir pour accroître l'offre des services de santé. En effet en 2003, le taux d'accès aux services de santé c'est-à-dire la proportion de la population située à moins de 30 minutes d'un établissement de santé était de 31,6%. Il se situe à 33,5% selon l'EAP/QUIBB de 2005.

Accès à l'eau potable et assainissement : l'approvisionnement en eau potable dans la région a connu une amélioration mais des efforts restent à consentir. En effet, 26% des ménages continuaient de s'approvisionner en 2003 dans les puits ordinaires, les mares et cours d'eau. Ce taux qui se situe à 22,4% a connu une baisse mais reste toujours élevé. On note également une augmentation du taux des ménages s'approvisionnant en eau potable qui passe de 73% à plus de 77%. Cela est due aux efforts consentis dans la réalisation des forages et à la sensibilisation des populations. Dans la région plus de 77,7% des ménages mettent moins de 30 minutes pour accéder à un point d'eau en 2005.

Accès à l'habitat et Assainissement : Dans le domaine du logement, la quasi – totalité de la population vit dans des conditions précaires. En effet, plus de 95% des ménages vivent dans des logements construits en banco et la plupart des toits sont en paille (39,9%) ou en banco (17,4%). La majorité des ménages (74,9%) emploient le pétrole comme source d'éclairage, et 5,9% le bois (matière également utilisée par 96,6% comme principale source d'énergie pour la cuisine).

En matière d'assainissement, plus de 72% des ménages ont recours à la nature pour faire leurs besoins et le mode courant d'évacuation des ordures reste les tas d'immondices (69,1% des ménages). Les modes d'énergie couramment utilisés par les ménages sont le pétrole (75,1%) et le bois (23,9%).

CHAPITRE III-LES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA REGION

3.1 L'Agriculture

L'agriculture est la principale activité économique de la région. Elle occupe plus de 80% de la population active en saison humide et les quantités produites sont importantes. Le tableau ci-dessous donne l'évolution des productions céréalières et des autres cultures vivrières entre 2003 et 2005

Tableau 2 : Productions des principales spéculations /campagnes 2003-2004/2004-2005

Désignation	Bazèga		Nahouri		Zoundwéogo		Région du Centre sud	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
Production des cultures céréalières (tonnes)								
Mil	28 552	36 678	5376	6 822	26966	42 147	60 894	85 648
Sorgho	23 571	19 031	6 047	9 573	18 496	17 331	48 113	45 935
Maïs	4 279	3 865	2 255	3 312	6 861	6 719	13 395	13 895
Riz	322	265	2 557	3 271	1517	2 111	4 395	5 648
Production des cultures vivrières (tonnes)								
Niébé	4 224	3 488	915	782	5 961	5 568	11 099	9 839
Voandzou	279	396	3 172	2 233	350	145	3 801	2 774
Igname	-	-	-	1	-	-	-	1
Patates	-	-	871	6 009	-	-	871	6 009

Source : DRAHRH-CS

Les cultures de rente portent principalement sur le coton, l'arachide et dans une moindre mesure le sésame et le soja.

Tableau 3 : Evolution des productions (t) des cultures de rentes/campagnes 2003-2004

Désignation	Bazèga		Nahouri		Zoundwéogo		Région du Centre- sud	
	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
Coton	837	67	311	1 662	8 561	16 151	9 709	17 881
Arachide	12 952	7 272	10 398	9226	7 174	8 835	30 525	25 333
Sésame	08	151	207	89	-	30	215	270
Soja	-	-	75	40	54	26	129	66

Source : DRAHRH-CS

La production agricole de la région porte sur plusieurs filières ; on distingue :

- La filière des céréales composée des céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs...) et du riz,
- La filière du coton,
- La filière des oléagineux (sésame, arachide, ...)
- La filière des fruits et légumes

3.1.1 Les activités liées à la filière céréale

La production agricole est essentiellement céréalière. Les principales cultures céréalières sont : le mil, le sorgho, le maïs et le riz. Les activités liées à cette filière, couvrent plusieurs aspects tels la commercialisation, le décorticage, la mouture, les mini-brasseries domestiques.

La commercialisation

La commercialisation des céréales est pratiquée sur tous les marchés de la région. Elle est effectuée par les hommes et les femmes de façon individuelle ou en groupe organisé (groupements, associations). Les céréales sont collectés au niveau des marchés villageois et revendus à des grossistes au niveau des grands centres

(marchés départementaux, provinciaux, régionaux) qui les acheminent vers l'intérieur du pays où à l'extérieur.

Les difficultés auxquelles ces unités sont confrontées sont :

- ✓ l'enclavement qui entrave l'approvisionnement et l'écoulement
- ✓ le manque de magasin de stockage des produits ;
- ✓ la méconnaissance du fonctionnement des marchés ;
- ✓ la faible capacité d'organisation et de gestion des acteurs ;
- ✓ l'absence de structure décentralisée de financement ;
- ✓ etc.

Ces facteurs contribuent à limiter les bénéfices tirés de cette activité.

le décortilage

Cette activité porte surtout sur la transformation du riz paddy. Elle est beaucoup plus effectuée au niveau des provinces du Zoundwéogo et du Nahouri où les productions de riz paddy sont importantes. Il se fait de façon archaïque par les femmes (individuellement ou par des groupements) ou artisanale (moulins).

L'activité est surtout confrontée au manque d'unités modernes de décortilage, à la faible structuration et la faiblesse de la production rizicole.

la mouture

C'est une activité artisanale pratiquée essentiellement par les hommes de façon individuelle. Elle consiste à moudre ou écraser le mil, le sorgho, le maïs ou le mil germé. On rencontre ces unités dans presque toutes les localités.

Le manque d'électricité, l'absence de maintenanciers, la hausse du coût du carburant et les difficultés de gestion sont les principaux problèmes rencontrés par les promoteurs de cette activité.

les mini-brasseries

Ces mini-brasseries sont détenues uniquement par les femmes. L'activité correspond à la fabrication et à la commercialisation du dolo (bière locale) y

compris la production du mil germé à partir du sorgho. Ces mini-brasseries existent dans quasiment tous les villages. La fabrication ou la commercialisation est faite de façon individuelle ou par des groupements de femmes. Les plus importantes unités se retrouvent dans les grands centres.

Le coût élevé du bois et les difficultés de conservation du dolo sont les facteurs limitants de cette activité. Les promoteurs de l'activité demeurent inorganisés et bénéficient de très peu d'appui.

3.1.3 la filière fruit et légume

La filière fruits et légumes concerne le maraîchage et les productions fruitières notamment au Bazèga qui portent sur les mangues, les agrumes, les bananes et les papayes. Les principales activités liées à la filière concernent la production y compris la récolte bord champs et la commercialisation.

La production maraîchère connaît une croissance importante dans la région. Selon les données disponibles, cette production qui était de 187 tonnes en 2002 est passée à 5 497 tonnes en 2004.

Dans le cadre de la petite irrigation villageoise, certaines cultures connaissent un niveau important de production et participent effectivement à la réduction de la pauvreté. Ce sont : le niébé (43,31 t), le manioc 168,62 t), la papaye (59,37 t) et la banane (34,37 t).

Tableau 4 : Estimation des emplois générés dans la production de la filière fruits et légumes

Province	Effectifs		Total Région
	Homme	Femme	
BAZEGA	721	258	979
NAHOURI	853	107	961
ZOUNDWEOGO	1 291	488	1 779
Région Centre-Sud	2865	853	3718

Source :DGPSA/ ENQUETE MARAICHERE 2001-2002

Selon les données du tableau ci-dessus, la filière fruits et légumes occupe une place importante dans la région en terme de création d'emplois. Si on considère que chaque exploitant emploie en moyenne 3 personnes pour la production, on estime à 11 154, le nombre d'emplois créés annuellement. A cela, on ajoute les commerçants dont la majorité est constituée de femmes. On retient donc que la filière représente une importante source de revenus pour les populations de la région. Cependant, des contraintes majeures existent aussi bien au niveau de la production qu'à celui de la commercialisation. Ce sont notamment :

- Une insuffisance des terres aménagées autour des retenues d'eau ;
- Une insuffisance de l'eau due en partie à l'évaporation et à un mauvais système de son exploitation pour le jardinage ;
- Le coût élevé des semences ;
- La persistance d'attaque des plans par les insectes ;
- L'insuffisance d'encadrement des producteurs ;
- La faible transformation de la production ;
- Les difficultés de conservation de ces produits périssables ;
- Les conditions médiocres de transport des produits ;
- Le coût élevé du transport et parfois son irrégularité ;
- Les difficultés d'accès aux sites de productions ;
- L'insuffisance des crédits pour l'activité commerciale.

Malgré ces contraintes, la région dispose d'un potentiel important au niveau de la filière. Il existe de nombreux bas-fonds aménageables. Avec la politique de promotion de la petite irrigation villageoise et la mise en œuvre du PAFASP dont la région sera bénéficiaire, les acteurs de la filière pourront tirer le meilleur parti en perspective.

3.1.4 Les activités liées à la filière des oléagineux.

La commercialisation de l'arachide et du sésame à l'état brut ainsi que la transformation de l'arachide en huile, en pâte et tourteau par les femmes sont les principales activités liées à la filière oléagineuse. Les produits de la transformation sont consommés de façon domestique et commercialisés sur le marché local.

Les principales difficultés au niveau de ces activités restent la non maîtrise des circuits de commercialisation, le manque de débouchés, la faible organisation des acteurs.

3.1.5 la filière coton

La production est la principale activité liée à cette filière. Elle connaît un regain d'intérêt ces dernières années depuis l'implantation **de façon coton** dans la région. En effet comme l'indique les données du N° , la production est passé de 9 709 tonnes en 2004 à 17 881 tonnes en 2005. Les revenus tirés de la filière par les producteurs sont importants. En effet, en 2004, plus **deFCFA** ont été versé aux producteurs de la région.

La relative bonne pluviométrie, la disponibilité de terres cultivables et l'existence d'une société qui accompagne les producteurs sont des atouts favorables au développement de la filière dans la région. Mais les fluctuations des cours mondiaux du coton pourraient constituer à la longue un handicap majeur pour la filière.

3.2 L'Élevage

L'élevage occupe 5% de la population. La Région abrite trois zones pastorales ; il s'agit de la zone pastorale de Luili Nobré, la zone pastorale de la Niassa et la zone pastorale de Guiaro. A ces zones pastorales s'ajoute la zone agro-sylvo-pastorale.

Le mode d'exploitation dominant est traditionnel, mais l'embouche commence à prendre de l'ampleur et annonce des transformations à terme dans le système de

production. L'élevage d'embouche est surtout destiné à l'exportation. La Région est une importante zone de transit du bétail en direction des pays voisins.

Trois sous-systèmes cohabitent dans la région. L'élevage traditionnel pastoral est le fait dans toutes les provinces de la région des migrants Peulhs plus ou moins sédentarisés qui pratiquent l'élevage comme activité principale (éleveurs-agriculteurs) et qui en tirent la part importante de leurs revenus.

Le système d'élevage traditionnel extensif est principalement orienté vers la production de lait de vaches et la vente sur pieds du bétail. Le troupeau est en général mono-spécifique bovin ou mixte associant les bovins aux petits ruminants. Les bovins sont dans la plupart des cas de race zébu peulh sahélien. Le système d'alimentation est basé sur l'exploitation opportuniste des ressources fourragères selon une stratégie de pâturage dirigée par la quête de l'herbe jeune et des eaux de surfaces.

Le système d'élevage agro-pastoral sédentaire est surtout pratiqué par des agriculteurs-éleveurs qui capitalisent le surplus de production agricole sous forme de bétail ou par des agro-pasteurs. On distingue deux variantes dans le système sédentaire lié au degré de mobilisation en capital par les cultivateurs : l'élevage bovin sédentaire et l'élevage mixte intégré. L'élevage bovin mixte sédentaire est conduit en marge de l'exploitation agricole par les exploitations en pleine accumulation en capital par un membre de l'exploitation familiale ou par un berger peulh salarié (confiage).

Tableau 5 : Evolution des effectifs du cheptel dans la région du Centre Sud de 1999 à 2004

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Evolution des effectifs du cheptel du Bazèga						
Bovins	206 348	210 475	214 685	218 979	77 618	81 266
Ovins	172 352	177 523	182 849	188 334	105 718	108 150
Caprins	191 869	197 625	203 554	209 661	204 646	211 399
Porcins	13 593	13 865	14 142	14 425	35 084	38 592
Asins	16 840	17 177	17 521	17 871	37 916	40 190
volailles	764 800	787 744	811 376	835 717	872 352	911 608
Evolution des effectifs du cheptel du Nahouri						
Bovins	52 326	53 373	54 440	55 528	43234	45 266
Ovins	55 105	56 758	58 461	60 214	64 607	66 093
Caprins	62 109	63 972	61 891	67 867	134 448	138 885
Porcins	8 878	9 051	9 233	9 417	37 418	41 160
Asins	3 774	3 849	3 926	4 005	5 935	6 291
volailles	500 992	516 022	531 502	547 447	671 446	701 661
Evolution des effectifs du cheptel du Zoundwéogo						
Bovins	123 244	125 709	128 233	130 649	134 936	141 278
Ovins	99 679	102 669	104 749	110 299	118 299	121 020
Caprins	99 738	102 730	105 812	103 659	207 248	214 087
Porcins	7 335	7 482	7 632	6 386	27 862	30 648
Asins	15 376	15 684	15 998	15 803	24 336	25 796
volailles	438 887	452 054	465615	446 489	999 361	1 044 332
Evolution des effectifs du cheptel de la région du centre sud						
Bovins	381 918	389 557	397 358	405 156	255 788	267 810
Ovins	327 136	336 950	346 059	358 847	288 624	295 263
Caprins	353 716	364 327	371 257	381 187	546 342	564 371
Porcins	29 806	30 398	31 007	30 228	100 364	110 400
Asins	35 990	36 710	37 445	37 679	68 187	72 277
volailles	1704 679	1755 820	1 808 493	1829 653	2 543 159	2 557 601

Source : DRRA – CS/2005

La commercialisation des animaux sur pieds

La commercialisation du bétail est effectuée pour l'essentiel dans les différents marchés de bétail de la région. Les animaux achetés sont convoyés vers les grands centres de consommation (Ouagadougou). Les exportations dans la région se font en direction du Ghana. Le nombre d'animaux vendus est passé de 283 314 têtes en 2004 à 415 431 tête en 2005.

Au regard de l'importance des animaux exportés dans la région un parc de quarantaine et un poste vétérinaire sont en cours de réalisation à Dakola (frontière Burkina/Ghana) pour mieux contrôler l'état sanitaire des animaux exportés vers les pays voisins et permettre aux acteurs de la filière de tirer plus de profit de leur activité.

3.2.1 la filière viande et lait

L'élevage permet à la population de s'assurer une alimentation en protéines animales. La viande est généralement vendue sur place dans les marchés et concerne les caprins, les porcins, les ovins et les bovins. Les abattages contrôlés effectués au niveau de la région ont touché 25 861 carcasses en 2004 et de 77 283 carcasses en 2005. Le tableau ci-dessous fait la situation des abattages contrôlés dans la région.

Tableau 6 : Abattages contrôles et prix des produits animaux en 2004

Désignation	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Région du centre sud
Nombre d'abattages contrôles (têtes)				
Bovins	573	790	933	2296
Ovins	1684	6999	3662	12345
Caprins	6850	12595	10982	30427
Porcins	2691	5568	3185	11444
Asins	134	96	308	538
Prix de vente du kilo de viande par espèces d'animaux (fcfa)				
Bœuf	Nd	1075	1250	1 163
Petit ruminant	Nd	1025	1500	1 263
Œuf race importée	Nd	75	100	88
Œuf race locale	Nd	36	30	33
Quantité produite de produits dérivés de l'élevage				
Cuir/unité	49	780	990	1 819
Peaux/unité	646	19593	14650	34 889
Prix de vente du lait (f cfa/litre)				
Lait caillé	-	250	300	-
Lait pasteurisé	-	300	300	-

Source : DRRA – CS/2005

L'essentiel de la consommation est constitué de petits ruminants avec en tête les caprins (80% du total des effectifs abattus). Il faudra toutefois noter que ces chiffres sont largement en deçà de la réalité et n'en reflète qu'une infime partie du fait de l'inexistence de statistiques sur les abattages dans les villages. A cela, s'ajoutent également les abattages clandestins et ceux effectués lors des cérémonies.

Les activités liées à la filière viande et lait

La production laitière est modeste dans la région. Cette production est beaucoup plus concentrée dans les zones pastorales. Les produits laitiers (lait frais, yaourt, beurre) sont commercialisés principalement dans les centres urbains de la Région.

3.2.2 la filière avicole

L'élevage traditionnel de la volaille est beaucoup pratiqué par les couches les plus pauvres du fait de leur forte rotation et de leur forte demande sur le marché. Il leur permet de disposer de revenus monétaires sans de grandes charges. Les femmes sont beaucoup présentes dans cet ordre d'élevage qui leur assure quelquefois une autonomie financière vis-à-vis du mari et un apport aux charges de la famille.

Le système d'élevage intensif est embryonnaire et se rencontre plus dans la province du Bazèga à cause de la proximité de Ouagadougou qui est un centre de consommation. Dans cette province, la production d'œufs de consommation est estimée à plus de 300 000 œufs par an avec un chiffre d'affaire de près de 20 000 000 FCFA par an. Les fermes modernes avicoles recensées sont : la ferme de Lamzoudou (Doulougou) possédant 4 000 pondeuses, la ferme de MP2 à Ipélcé possédant 30 pondeuses, le poulailler moderne de Nacombogo possédant 1 000 pondeuses et la ferme du secteur 5 de Kombissiri possédant 150 pondeuses.

A ces fermes s'ajoutent trois fermes réparties entre les provinces du Nahouri et du Zoundwéogo.

3.2.3 la filière cuirs et peaux

Les cuirs et peaux sont fournis par les bovins et caprins. La collecte est faite en général au niveau des aires d'abattage. Ils sont produits en quantité importante dans les centres urbains comme Manga, Pô, Kombissiri où il y a une forte

consommation de viande. Ils sont généralement revendus sur le plan national aux opérateurs de la filière cuirs et peaux. En 2004, on estime à plus de 36 708, le nombre d'unités de cuirs et peaux commercialisées dans la région du centre-sud.

Les atouts et les contraintes de l'élevage dans la région

Les atouts

Les atouts de l'élevage dans la région sont divers. Le premier atout important concerne l'importance du cheptel dans la région. Le deuxième atout est l'existence de zones pastorales au nombre desquelles on cite la zone pastorale de Sondré-Est, de Luili Nobré, de la Niassa et de la zone pastorale de Guiaro. A ces zones pastorales s'ajoute la zone agro-sylvo-pastorale dans le Zoundwéogo.

Le troisième atout est l'existence d'un marché porteur pour les produits de l'élevage. Ce qui constitue incontestablement un véritable facteur de motivation pour les acteurs intervenant dans les différentes filières de ce secteur. Le niveau des prix est rémunérateur pour les producteurs et les commerçants.

Le quatrième atout a trait à l'existence des partenaires qui interviennent dans le secteur. Les appuis ces dernières années ont concerné entre autres l'acquisition du matériel de production par les projets et programmes tels que le PDRDP/B/K, le PDL/Z et le PNGT2, l'introduction et la diffusion des races performantes pour l'amélioration génétique des animaux, la poursuite des aménagements dans les zones pastorales. Les possibilités d'accroître la production agricole (dont les sous-produits peuvent servir à l'alimentation des animaux, notamment des petits ruminants et de la volaille), sont également des atouts indéniables pour le développement de l'élevage dans la région du centre-sud.

Les contraintes

L'extension des champs dans cette région à première vocation agricole, entraîne une réduction des aires de pâturages et le confinement du bétail dans des espaces intervillageois. De même, les occupations anarchiques et les défriches sur les pistes à bétail traditionnelles et de transhumance poussent les éleveurs à une transhumance frontalière surtout vers les zones les plus humides d'infestation à glossines du Ghana. Cela expose les éleveurs transhumants et leur bétail à des problèmes fonciers au Ghana et à la trypanosomiase animale qui occasionne des pertes importantes dans les troupeaux.

On note également que du fait de l'importance que prend la transhumance transfrontalière, les amendes parfois sévères sont infligées aux éleveurs dans les pays voisins d'accueil limitant ainsi la productivité des éleveurs transhumants. Pourtant, en principe, la transhumance transfrontalière est régie par la décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette décision autorise le franchissement des frontières terrestres en vue de la transhumance entre tous les pays de la communauté. Les principales obligations à satisfaire concernent la détention du Certificat International de Transhumance (CIT) et le respect de la réglementation en vigueur dans le pays d'accueil. Le Ghana commence à prendre des mesures pour limiter la transhumance dans le temps et dans l'espace. De ce fait, des amendes sévères qui se veulent dissuasives sont infligées parfois pour les troupeaux en dépassement de la date buttoir de retour. Ces amendes peuvent correspondre parfois à la perte de la moitié de la valeur du troupeau par les éleveurs, ce qui limite la productivité du cheptel transhumant.

3.3 L'Environnement

Il s'agit des espaces qui, à l'exclusion des espaces agricoles sont occupées par des formations végétales d'arbres et d'arbustes. Le potentiel forestier de la région comprend :

- Le Ranch de Gibier de Nazinga
- le Parc National de Pô di Parc National Kaboré Tambi,
- le refuge local des hippopotames de Woozi,
- les forêts villageoises,
- la zone du Sud-Ouest,

Ces potentialités offrent des produits touristiques variés qui sont le tourisme de vision, le tourisme cynégétique, le tourisme balnéaire artificiel, la pêche sportive et les produits culturels. Les forêts villageoises, les champs et les jachères fournissent à la population le bois de chauffe, le bois d'œuvre et de service de même que les divers produits de cueillette qui constituent à la fois une source d'alimentation et une source importante de revenus.

Les activités liées aux produits de l'environnement

L'exploitation des ressources ligneuses jadis destinée à la satisfaction des besoins de subsistance a évolué de nos jours vers une forme plus commerciale. La cueillette concerne surtout le ramassage de certains fruits par les femmes. L'exploitation des produits non ligneux concerne les feuilles, fleurs, fruits ou gousses d'espèces locales répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Quelques espèces faisant l'objet de cueillette

Nom scientifique	Nom en français	Utilisation
<i>Vitellaria paradoxa</i>	Karité	Fruits, feuilles, écorces
<i>Lannea microcarpa</i>	Raisinier sauvage	Fruits, écorces
<i>Bombax costatum</i>	Kapokier	Calices, feuilles
<i>Diopyros mespiliformis</i>	Ebenise de l'ouest africain	Fruits, écorces
<i>Adansonia digitata</i>	Baobab	Fruits, feuilles, écorces
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Dattier du désert	Fruits, feuilles, fleurs.
<i>Tamarindus indica</i>	Tamarinier	Fruits, feuilles, écorces
<i>Sclerocarya birea</i>		Fruits, écorces

Source : DRECV CS

3.3.1 Production, commercialisation et transformation du miel

L'exploitation du miel se fait de façon artisanale. Cette activité de production, qui est pratiquée par les hommes connaît des difficultés liées à la diminution des espèces mellifères due à l'introduction de la culture de coton (l'effet des pesticides sur les abeilles) et au faible niveau d'organisation et de compétences des producteurs.

3.3.2 Collecte, commercialisation et transformation des noix de karité

De nombreuses espèces présentent un intérêt pour les populations. Les plus fréquemment rencontrées sont entre autres : *Parkia paradoxa*, *Lannea microcarpa*, *Anogeisus leocarpus*, *Bombax costatum*, *Mitragyna inermis*, *Diopyros mespiliformis*, *Adansonia digitata*, *Balanites aegyptiaca*, *Detarium microcarpa*, *Azzeria africana*, *Tamarindus indica*, *Sclerocarya birea*, *Parkia Biglobosa*.

Les produits de cueillette constituent des compléments alimentaires et une source supplémentaire de revenus pour les femmes.

Le beurre de karité

Troisième produit d'exportation après le coton et le bétail, le karité est utilisé dans le confiturier, la biscuiterie, la chocolaterie, la pharmacologie et dans les produits de beauté. Ses propriétés glycériques le rendent apte à fabriquer les hydratants, les adoucissants et les assouplissants de la peau. Il peut également être utilisé pour la fabrication de massage et de traitement de brûlures des plaies et des blessures diverses. La décision de l'union Européenne d'intégrer (à hauteur de 5%) d'autres matières végétales que le beurre de cacao dans la fabrication du chocolat ouvre de perspectives meilleures pour le karité.

Dans la région, la collecte et la transformation des amandes du karité en beurre sont assurées par les femmes. Parmi les contraintes rencontrées par les opératrices de la filière, on cite :

- La qualité des noix commercialisées sur le marché est très variable sinon mauvaise ;
- La productivité des opérations manuelles ou motorisées de transformation de l'amande en beurre de karité est faible ;
- Les opérateurs (groupements de femmes et PME) ont des difficultés à lire les signaux du marché et à y répondre.

La filière karité dans la région peut compter sur une matière première présentant toutes les caractéristiques d'un produit de bonne qualité susceptible d'intéresser un marché sous- régional et international. Cependant, un des principaux enjeux réside dans la fourniture d'un produit de qualité constante. Pour permettre à cette filière d'apporter des revenus d'appoints, les éventuelles interventions dans cette filière doivent chercher à atténuer ou à lever ces goulots d'étranglement identifiés par l'application des actions suivantes :

-L'amélioration de la qualité des noix qui sont récoltées, conditionnées puis mises sur le marché par les femmes rurales par la réalisations des formations sur les techniques de collecte, de stockage, de traitement, de conditionnement et de conservation des noix et amandes de karité.

-La réduction de la pénibilité et l'amélioration de la productivité des opérations de production de beurre de karité à partir des noix par la réalisation des formations sur les techniques transformation et de conditionnement du beurre de karité ainsi que la mise à disposition des femmes d'unités moderne de production.

3.3.3 Production et commercialisation du charbon de bois

L'une des filières qui permet l'exploitation forestière est celle du bois et du charbon de bois où les exploitants prennent des titres individuels. Le bois et le charbon de bois constituent les principales sources d'énergie pour la cuisine dans la région. Ces matières sont utilisées par près de 96% des ménages.

La production du bois de chauffe est destinée à la consommation locale et une bonne partie est orientée vers la ville de Ouagadougou. Les quantités de stères de bois et de charbon produites dans la région sont importantes. En 2006, l'exploitation des forêts a permis de produire et commercialiser environ 21 178 stères de bois et 2 450 quintaux de charbon de bois selon les données des services de l'environnement. Mais il est à noter que la commercialisation reste l'apanage d'opérateurs qui viennent de la capitale pour convoier le bois de chauffe et le charbon vers Ouagadougou.

La proximité de la capitale Ouagadougou qui est un grand centre de consommation constitue un atout pour l'écoulement des productions mais la raréfaction de la ressource constituera à long terme un handicap pour la filière.

L'exploitation forestière est source de revenus substantiels mais connaît toutefois des contraintes au nombre desquelles il convient de citer :

- l'inorganisation des acteurs,

- le faible niveau de compétences,
- les méconnaissances de règles d'exploitation,
- la faiblesse des moyens matériels et financiers

Aussi, pour entreprendre tout changement dans cette filière, faudra-t-il travailler à renforcer les capacités des Unités de Gestion Forestières mises en place.

3.3.4 la filière poisson

L'activité de pêche mobilise beaucoup de pêcheurs et une importante population de commerçants. La pêche dans la région est plus présente dans la province du Zoundwéogo. Le principal centre d'approvisionnement étant Ouagadougou. Entre 2000 et 2004, le lac de Bagré, qui s'étend sur près de 75 680 ha dans la province du Zoundwéogo, a fourni une production variant entre 427 tonnes et 2024 tonnes de poissons au niveau de la rive droite au bénéfice de la population. Les espèces couramment rencontrées dans tous les plans d'eau sont : *Tilapia nilotica*, *Pitrophalus angularis*, *Cynodontis*, *Hydrocion*, *Alestes*, *Shyllbe* et des crevettes.

Les tableaux suivants font la situation sur les captures contrôlées en 2004 au niveau de la rive droite du lac de Bagré.

Tableau 8 : Situation des captures contrôlées de 2004 (rive droite) (lac Bagré)

Débarcadères Mois	Foungou	Goyenga	Nomboya	Dassanga	kiêta	Total du mois
Janvier	7204kg	12878,5kg	9010kg	7345kg	4451kg	40888,5kg
Février	10522,5kg	9391,5kg	11826,5kg	6681kg	5088,5kg	43510kg
Mars	10916kg	11081kg	11411kg	7161kg	7253kg	47822kg
Avril	13028kg	4665kg	7999kg	6207kg	-	31899kg
Mai	-	5693kg	13933kg	4287kg		23913,5kg
Juin	8195kg	5939kg	15424kg	5689kg		35247kg
Juillet	10390,5kg	17352kg	21932kg	7336kg		57010,5kg
Août	15611,5kg	22059kg	15101kg	6113kg		58884,5kg
Septembre	8026kg	13837kg	10752kg	8494kg		41109kg
Octobre	9087kg	9414kg	9655,5kg	13086kg		41242kg
Novembre	7770,5kg	7679,5kg	5565kg	7580kg		28615kg
Décembre	5910kg	8344kg	5560kg	7906kg		27720kg
Total Débarcadère	106661 kg	128333,5 kg	138169 kg	87885 kg	16792,5 kg	477861 kg
	-	234994,5kg	373163,5kg	461048,5kg	477841kg	477841kg

Source : UTP Gon-boussougou

Sur l'ensemble des cinq débarcadères seules quatre ont connu la présence plus ou moins permanente d'un agent de pesée. La production totale contrôlée s'élève à 78391,5kg pour l'ensemble des quatre centres fonctionnels.

Pour les détails, confère le tableau de production ci- dessous.

Tableau 9 : Situation des captures et nombre des pêcheurs selon les périodes de l'année

Périodes	Foungou		Dassanga		Nomboya		Goyenga		Total des captures
	Pds capture	Pêcheurs	Capture	Pêcheurs	Captures	pêcheurs	Captures	pêcheurs	
Janvier	7811,5kg	529	7805kg	724	7022,5kg	-	4591,5kg	571	27230,5kg
Février	5756,5kg	481	9535kg	854	5055,5kg	-	6545kg	795	26892kg
Mars	3423kg	366	10479kg	819	3742kg	-	6625kg	842	24269kg
Total	13568kg	1376	27819kg	2397	15820kg	-	17761,5kg	2208	78391,5kg

Source : UTP Gon-boussougo

Les infrastructures d'appui à la filière pêche sont constituées de 7 débarcadères, d'un marché de poisson et d'un magasin de stockage du poisson pour les groupements féminins intervenant dans la vente de poisson fumé à Gon-Boussougo. On dénombre dans la seule province du Zoundwéogo, plus de 260 pêcheurs. La transformation et la commercialisation est assurée par les femmes, organisées au sein de l'association des transformatrices de poissons.

Les engins de pêche utilisés sont : la pirogue, les filets maillant, les filets dormants, les filets éperviers, les hameçons, les nasses.

Les activités de développement de la pêche et de la pisciculture dans la région se sont traduites par l'amélioration continue des quantités et de la qualité des productions halieutiques. Ces dernières années ont été marquées par la réhabilitation et le renforcement des infrastructures de production de la station d'aquaculture de Toècé dans la province du Bazèga avec pour objectif principal de faire passer sa production de 300 000 alevins à 1 000 000 d'alevins par an.

Cette réalisation d'un coût global de 28 145 700 FCFA et composée de 21 cages flottantes et 15 étangs, a été entièrement financée par le PDRDP-B/K. Un autre projet d'élevage piscicole à Bagré, financé par la république de Chine a été mis en place et permettra de produire sur les deux rives environ 320 tonnes de poisson par an. Ce qui contribuera à terme de réduire les importations de poisson au Burkina Faso. Au titre des investissements réalisés pour ce secteur, on retient également la

construction du marché du poisson à Gomboussougou et des boutiques de vente dans la ville de Pô.

La filière pêche offre des opportunités de création d'emplois aussi pour les pêcheurs, les mareyeurs, les commerçants grossistes, les transporteurs et les revendeurs.

Toutefois, elle fait face à un certain nombre de contraintes qui sont résumées comme suit :

- l'assèchement des eaux de surface et leur invasion par des matières suspensives dérangeant la vie aquatique ;
- les conflits entre autochtones et exploitants migrants ;
- le faible niveau d'organisation des pêcheurs ;
- les difficultés d'acquisition du matériel de pêche réglementaire ;
- l'exploitation des berges (dont les pesticides constituent un facteur de pollution des poissons) ;
- la présence de crocodiles dans les plans d'eau qui limite leur exploitation.

3.4 L'artisanat et l'industrie

L'activité industrielle est peu développée dans la Région. L'activité industrielle dans la région se limite aux activités de production d'électricité par la SONABEL, d'eau par l'ONEA, de quelques petites unités de transformation des produits locaux tels que les moulins, les presses à karité et les décortiqueuses.

On rencontre trois(3) types d'artisanats dans la Région du centre-sud. Il s'agit de l'artisanat d'art, de l'artisanat de production et de l'artisanat de service.

- L'artisanat d'art dont la production exprime le reflet culturel local qu'elle contribue à magnifier. C'est le cas de la poterie dont les principaux produits sont les jarres et les canaris (destinés au transport et à la conservation de l'eau ou du dolo) et de la teinture.

- L'artisanat de production qui englobe les activités produisant des biens d'usage courant, qui tout en n'ayant pas de caractère artistique particulier vise une fonction utilitaire principale ou exclusive. Il regroupe les activités comme la menuiserie (bois ou métallique), la tapisserie, la couture et la forge. Dans toute la région, ce type d'artisanat est bien organisé et bien structuré.
- L'artisanat de service qui regroupe toutes les activités fournissant un service d'entretien ou de réparation telle que la mécanique, l'électricité, la plomberie, la maçonnerie, le blanchissage, le carrelage etc.

Le secteur de l'artisanat a bénéficié des appuis du PERCOM (Promotion des Entreprises Rurales, de constructions métalliques et de mécaniciens). L'impact de l'artisanat surtout de l'artisanat de production est très visible dans la région et se perçoit à travers l'amélioration de la qualité des produits, la disponibilité locale de matériels et d'équipements de tout genre, la disponibilité des d'outils adaptés aux besoins de la population locale, la création d'emplois et partant les revenus tirés par les artisans (fabricants et réparateurs).

Les atouts du secteur de l'artisanat

Parmi les atouts de ce secteur on pourra retenir :

- l'existence de la matière première;
- l'existence de marché;
- l'existence d'un centre régional de formation professionnelle ouvert en 2006;
- l'existence de structures telles l'APAGAZ, le CINTER PAB;
- l'existence de structures d'appui (Maison de l'Entreprise, BRS, le FAFPA, le FIJ, le FASI, le FAARF, l'UCEC/Z etc.).

Le secteur de l'artisanat fait toutefois face à des contraintes parmi lesquelles il faut citer :

- le manque de fonds de roulement;
- le faible niveau de formation;
- le faible niveau d'équipement;

- la faible compétitivité des produits;
- etc.

3.5 Les services

Les activités de services recensées au niveau de la région sont : la coiffure, les Kiosques (y compris buvettes et bars), les secrétariats publics, la photographie et les télécentres etc. Ces activités sont en pleine expansion et constituent les sources d'emplois pour les jeunes. En terme d'importance, la restauration, les kiosques et les télécentres occupent les premières places au niveau des principaux centres urbains de la région. Les activités du secteur des services se singularisent par leur caractère informel. L'artisanat tout comme les activités de service restent peu structurés et les acteurs manquent d'organisation.

3.5.1 Le commerce

Tous les centres urbains de la région sont dotés de marché dont l'importance varie d'une localité à une autre. Les principaux centres commerciaux sont : Manga, Kombissiri, Pô, Guelwango, Gomboussougou et Kaïbo. D'accès relativement facile, ces différents marchés permettent d'entretenir les échanges toute l'année. On y rencontre des grossistes dominés surtout par les hommes, et des détaillants composés essentiellement de femmes. Le tableau suivant donne la situation des infrastructures marchandes de la région.

Tableau 10: Nombre d'infrastructures marchandes

Désignation	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Centre sud
Marchés centraux	01	01	01	03
Marchés à bétail	01	02	04	07
Gares routières	01	01	03	05

Source : DRED centre-sud

L'importance des produits agricoles à commercialiser ainsi que la proximité de la frontière ghanéenne constituent des atouts pour les échanges trans-frontaliers.

Le commerce régional porte essentiellement sur les céréales et les produits de l'élevage et se pratique entre les populations de la région et celle des autres provinces du Burkina et les localités ghanéennes. Les exportations se font à destination du Ghana essentiellement pour le bétail sur pied et quelques céréales.

Les exportations commerciales concernent surtout les produits manufacturés et le maïs. Les circuits de commercialisation sont peu développés et varient selon la nature du produit échangé. Considéré comme l'un des moteurs du secteur économique, le commerce dans la région du Centre-Sud est confronté à plusieurs ordres de contraintes :

- Accès limité au crédit ;
- L'inexistence de banques commerciales.

Au nombre des atouts du commerce il convient de retenir entre autres :

- l'importance du nombre de marchés locaux pour la facilitation des transactions internes ;
- la proximité de Ouagadougou et du Ghana ;
- le dynamisme de certains marchés (Pô, Guelwongo, Gomboussougou, Kaïbo, Manga etc.) ;
- la position de la région de carrefour entre les villes du Burkina et du Ghana ;
- la facilité d'accès à certains marchés importants ;
- la facilité d'exportation vers le Ghana ;
- etc.

3.5.2 Le tourisme

Le tourisme est un secteur important à promouvoir dans la Région qui abrite d'importants sites touristiques au nombre desquels on cite :

- Le Parc National Kaboré Tambi (PNKT) ;
- Le Ranch de gibier de Nazinga,

- Le Refuge Local des hippopotames du Woozi,
- le lac de Bagré (Rive droite) et ses sites sacrés ;
- La case de Binger à Tiakané,
- Le Pic de Nahouri,
- Les cases Kasséna de Tiébélé
- La rivière aux crocodiles sacrés de Koumbili,
- les objets historiques de Naba Bilgo à Nobéré ;
- les reliefs pittoresques ;
- etc.

Ces potentialités offrent des produits touristiques variés qui sont le tourisme de vision dans le PNKT (avec son important potentiel faunique), le tourisme cynégétique, le tourisme balnéaire artificiel, la pêche sportive dans le lac de Bagré et les produits culturels.

Les principaux facteurs qui entravent le développement du tourisme sont : la méconnaissance des sites et des attraits touristiques, l'inorganisation du secteur, la faiblesse des interventions privées.

IV. STRUCTURES DE FINANCEMENT

En matière d'institution de financement, les banques classiques sont absentes dans la région. Le tableau ci-dessous donne la situation des structures de financement existantes dans la région. Il faut noter néanmoins que la BACB intervient dans le financement de la campagne cotonnière à travers l'appui à l'acquisition d'intrants et l'équipement agricole. La faible couverture de la région par les institutions financières constitue une contrainte majeure pour l'accès aux crédits par les populations.

Tableau 11: Nombre d'institutions financières et fonds par province en 2007

Désignation	Caisse populaire	UCEC/Z	Sonapost	Western Union	FAARF	FASI
Bazèga	03	00	01	01	01	00
Nahouri	03	00	01	01	01	01
Zoundwéogo	01	01	01	01	01	00
Centre sud	07	01	03	03	03	01

Source : DRED-CS/2005

CHAPITRE IV- LE CADRE D'EXERCICE FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CREATRICES D'EMPLOIS DANS LA REGION

1- La Préoccupation du gouvernement

L'élaboration et l'adoption des politiques ainsi que la création de fonds de soutien à la question de l'emploi

Le marché du travail souffre de plusieurs maux dont les principaux peuvent se résumer comme suite :

- inadéquation entre emploi et formation professionnelle ;
- insuffisance en quantité et en qualité des données disponibles sur l'emploi et la formation professionnelle ;
- une absence de Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois.

Pour palier à cette insuffisance, les autorités en charge de l'emploi avec l'appui technique et financier du Projet d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Economique (PRGE), financent et mettent en exécution l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF) dont l'une des missions principales est de suivre les performances des structures nationales de formation professionnelle au regard de leur aptitude à former en quantité, en qualité, et dans les délais requis, les profils de travailleurs demandés par le marché du travail, afin de susciter la prise de mesures correctives dans le pilotage du système de formation.

Les autorités en charge de l'emploi prévoient la mise en œuvre d'un Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) dont le but est de renforcer les outils d'aide de décisions des politiques d'emploi en faveur des jeunes.

2- La mise en cohérence de l'environnement législatif et institutionnel

Le secteur de l'emploi est régi par des textes d'ordres législatif et réglementaire qui, organisent sa fonction, expriment son orientation et son impulsion dans le cadre du développement économique et social.

Adoption ou relecture des textes législatifs et réglementaires relatifs à la promotion de l'emploi

- Décret portant fixation de la nature et des conditions d'octroi des avantages offerts aux employeurs du secteur agricole, industriel, commercial ou artisanal du privé accueillant des stagiaires ;
- Décret portant fixation des catégories de populations rendues vulnérables par les restrictions économiques (Ex le PNAR-TD);
- Décret portant conditions et modalités de la mise en œuvre des stages ;
- Décret portant composition, attribution et fonctionnement de la commission nationale et des commissions régionales de la promotion des stages.

3- Intégrer la dimension création/ sécurité des emplois dans les textes régissant les activités des entreprises.

Relecture des textes législatifs ou réglementaires ci-après avec l'objectif de création et de sécurité des emplois. Il s'agit :

- du code du travail ;
- du code de la sécurité sociale ;
- du code des investissements ;
- de la réglementation générale des marchés publics.

Le cadre d'exercice favorable à l'entreprise depuis la libéralisation

Le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré avec l'appui des partenaires au développement, un certain nombre de textes visant à stimuler le secteur privé, le développement industriel et l'emploi dans différents domaines. Parmi ces textes, il convient de citer :

- le plan directeur pour la promotion de l'artisanat au Burkina Faso en mai 1990 ;
- la Stratégie de Promotion de l'Artisanat en juin 1999 ;
- la stratégie de développement industriel en octobre 1998;
- la lettre de politique de développement du secteur privé en juillet 2002.
- le plan directeur pour la promotion de l'artisanat au Burkina Faso en mai 1990

Dès 1990, au vu de l'importance de l'artisanat dans l'économie, il fut adopté un plan directeur pour la promotion de l'artisanat. Le constat fait en 1988 par la commission interministériel sur la politique de promotion de l'artisanat est que ce secteur souffre de :

- l'inexistence d'une politique nationale de développement de l'artisanat ;
- la méconnaissance des potentialités du secteur ;
- la non compétitivité des produits de l'artisanat ;
- l'inorganisation des acteurs ;
- l'insuffisance de formation, conduisant à une qualification insuffisante ;
- l'absence de cadre de concertation entre les différents intervenants.

L'objectif poursuivi par ce plan est de valoriser le potentiel artisanal de façon optimale en fonction des sous secteurs et des régions prioritaires.

3.2 La Stratégie de Promotion de l'Artisanat

La Stratégie de Promotion de l'Artisanat a été adoptée en juin 1999. Elle se fonde sur les aspects qui minent la promotion de l'artisanat dont l'inorganisation, la fiscalité, le manque de financement, le manque de formation et de promotion commerciale pour déboucher sur des mesures pouvant améliorer la situation de l'artisanat.

3.3 La stratégie de développement industriel

Cette stratégie a été impulsée dans les pays africains par l'ONUDI, et adoptée le 14 octobre 1998 au Burkina Faso. Son objectif est de créer un environnement favorable à la promotion d'industries compétitives pour assurer une augmentation de la production industrielle, la création d'emplois, et l'amélioration de la balance commerciale. L'idée est en fait la promotion du concept de l'approche filière appliquée au développement des créneaux porteurs du Burkina Faso.

Au Burkina, la SDI est bâti autour de dix produits dont, le coton, les céréales, les fruits et légumes, les oléagineux, le lait, la viande, les cuirs et peaux, la fabrication des ouvrages en métaux, le caoutchouc et plastique, les carrières et matériaux de construction. Les principaux acteurs de cette stratégie sont l'Etat, le secteur privé, et les institutions d'appui.

L'Etat aura pour mission de : (i) Mettre en application une réglementation favorable au développement des entreprises nationales ; (ii) Moderniser les infrastructures de base nécessaires au développement de la production et de la Commercialisation; (iii) Se servir de la diplomatie pour nouer des relations commerciales et contribuer à leur application dans le sens du développement de l'industrie nationale et du commerce international et enfin susciter des études et projets en vue de promouvoir le secteur privé, en liaison avec les institutions d'appui au secteur privé.

3.4 La lettre de politique de développement du secteur privé

Adoptée le 13 novembre 2002, La lettre de politique de développement du secteur privé est le dernier texte d'intérêt majeur pour le monde des affaires. Elle renforce les réformes que le Burkina Faso veut mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Les objectifs de développement du secteur privé sont :

- Promouvoir un environnement juridique et réglementaire des affaires incitatives ;
- Réduire les délais de création des sociétés ;
- Réduire les coûts des facteurs de production (eau, électricité, communication, Hydrocarbures, salaires moyens et charges sociales, transport) ;
- Réduire la pression fiscale trop forte et qui entrave la compétitivité des entreprises Burkinabé ;
- Promouvoir l'investissement privé ;
- -Améliorer et renforcer le dialogue Etat/Secteur privé.

Le secteur privé burkinabé bénéficie de l'appui des bailleurs de fonds dans la mise en place de projets/ programmes tels que Le Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise, La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso de la Banque Mondiale, Le Programme de Renforcement des Capacités des Entreprises au Burkina Faso de l'Union Européenne, le Projet d'Appuis Directs aux Opérateurs Privés de la coopération danoise. Tout un ensemble d'actions programmées participent à la consolidation du secteur privé.

3.5 Le Code des investissements

L'actuel code fut adopté le 14 décembre 1995 ; il est le huitième code des investissements qui ont régi la libéralisation économique. Ce dernier est plus avantageux pour les investisseurs que les précédents. En effet, il dispose de 6 régimes privilégiés accordant des avantages aussi bien au démarrage qu'à l'exploitation. Pendant la phase d'installation, le promoteur bénéficie d'un acquittement des taxes et droits de douanes sur les équipements et des premiers lots de pièces détachées au taux de 5 %. A l'exploitation, l'exonération totale porte sur les bénéfices industriels et commerciaux, l'impôt minimum forfaitaire sur les professions industrielles et commerciales, de la taxe patronale d'apprentissage, de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières pour une durée variable selon l'importance de l'investissement lié au régime d'agrément.

II- LA MISE EN PLACE DES FONDS SPECIAUX DE FINANCEMENT DES PROJETS DE JEUNES.

Les banques et les établissements financiers assurent l'approvisionnement de l'économie nationale en crédit. Les micro-entreprises et les PME, qui constituent, au stade actuel de développement de notre économie, les entreprises les plus pourvoyeuses d'emplois, paraissent exclues de la clientèle des banques à cause des conditions d'accès très difficiles. Les raisons qui expliquent ce comportement timide des banques sont entre autres l'absence de garanties réelles ; la faible capacité d'épargne, une mauvaise qualité des dossiers présentés et la non maîtrise des techniques de gestion rationnelle.

En réaction à cette situation difficile, d'autres initiatives se sont développées par des structures communautaires et des projets pour améliorer l'accès au financement de la micro et de la petite entreprise. Mais leur capacité d'intervention d'autant très limitée à cause de la faible possibilité de mobilité de ressources et surtout de l'augmentation constante de la demande.

Au regard des difficultés de financement de l'économie, le gouvernement a mis en œuvre un schéma de financement de la promotion de l'emploi en vue de la relance de l'activité économique, de la consolidation de l'emploi, de l'auto-emploi et celle de la création de l'emploi.

II- 1 Le Programme National d'Appui à la Réinsertion des Travailleurs Déflatés (PNAR-TD).

L'objectif étant d'inciter les déflatés de l'administration et des entreprises touchés par les programmes de privatisations à travers l'octroi de crédits afin de leur permettre de prendre des initiatives productives. C'est un instrument d'atténuation des coûts sociaux de l'ajustement. Il est de ce fait, chargé de la mise en œuvre des mesures d'aide à la reconversion des travailleurs déflatés.

A ce titre, il apporte son concours aux travailleurs victimes des mesures de restructuration d'entreprises, sous forme d'appui à la formation technique et de prêt à l'installation, d'un montant maximum de dix millions F CFA.

II-2 Le fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI).

L'objectif de ce Fonds est de financer et d'appuyer techniquement les activités du secteur informel. C'est un secteur à haute intensité de main-d'œuvre dont l'absorption du chômage est très importante. Il vise à apporter son concours aux porteurs de micro-projets d'un coût de réalisation maximum de 1,5 millions FCFA, susceptibles de créer 1 à 5 emplois directs.

CONDITIONS D'OCTROI DE CREDITS

Tout client du F.A.S.I. doit remplir les conditions ci-après :

- Présenter un projet (ou une activité) viable, rentable, capable de faire face au remboursement des échéances du prêt sollicité ;
- Jouir de sa pleine capacité juridique ;
- Accepter le nantissement du matériel, des équipements et du fonds de commerce ;
- Accepter de souscrire à une assurance décès ;
- Avoir une structure financière équilibrée ou tout au moins redressable.
- Pour le cas des groupes de personnes (associations, coopératives, groupements etc...) accepter de se soumettre au principe de la caution solidaire entre membres.
- En outre le F.A.S.I. pourra, en fonction de la nature des risques liés à l'activité, exiger du client :
 - au moins un aval sûr ;

- un apport personnel minimum de 10 % du montant sollicité
- une garantie
- Matériel roulant
- Matériel d'exploitation
- PUH ;

CONDITIONS DE RECEVABILITE DES DOSSIERS DE PROJET AU FASI (Fonds d'Appui au Secteur Informel)

- Tout dossier de projet doit être dactylographié et relié
- Tout projet doit respecter le canevas type du F.A.S.I

I-3 Le Fonds de l'Eau et de l'Equipeement Rural (FEER).

Il est créé au début de la décennie de 1970 a eu pour mission de mobiliser les fonds (intérieur et extérieurs) pour financer les petits projets de développement en milieu rural qui s'exécutent avec la participation des communautés de base.

I- 4 Le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF).

Ce Fonds vise à provoquer une dynamique économique dans le monde féminin par l'émergence de petites unités de production et lutter contre la pauvreté. L'atteinte de cet objectif nécessite d'accorder des prêts aux femmes et de dispenser des formations en gestion.

CONDITIONS DU FAARF (Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes)

- Les conditions d'accès au crédit varient selon la catégorie à laquelle appartient la cliente

- Les groupements féminins encadrés par une structure publique ou privée peuvent obtenir des prêts allant de 50 000 FCFA à 2 000 000 FCFA.
- Les femmes du secteur informel et artisanal peuvent solliciter des crédits de 50 000 FCFA à 500 000 FCFA.
- Pour cela, elles doivent constituer des groupes de solidarité de 3 à 6 membres.
- Elles remboursent une fois par mois.
- Les membres des groupements aussi bien que les clientes individuelles, dès obtention du prêt, cotisent à un fonds de garantie pour un montant égal à 10 % de la somme reçue.
- En général ; la période de remboursement dure 6 à 12 mois.
- Le taux d'intérêt actuel est de 10 % l'an.
- Les conditions applicables aux petites entreprises sont déterminées au cas par cas.

I-5 Fonds d'insertion des jeunes (FIJ). Il est chargé de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et leur offrir les formations appropriées.

Les conditions d'accès au F.I.J.

Les demandes d'aide au F.I.J. doivent parvenir au Secrétariat général de la CONFEJES trois mois avant la conférence ministérielle. Elles sont appréciées sur la base :

des ressources humaines, financières et matérielles mobilisées pour assurer la mise en œuvre efficace du F.I.J. au niveau national ;

de la disponibilité effective d'une équipe de coordination nationale de suivi et d'évaluation au sein du ministère chargé de la jeunesse ;

de l'intégration du F.I.J à la programmation régulière des activités de jeunesse du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

de la possibilité pour la CONFEJES d'effectuer un suivi et une évaluation des projets financés.

I- 6 Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA).

Le fonds a été créé en 2003 pour financer les activités de formation professionnelle et d'apprentissage.

I- 7 Les missions et objectifs de la BRS-BURKINA (Banque Régionale de Solidarité du Burkina)

La BRS-BURKINA a pour missions de promouvoir l'emploi indépendant et l'émergence de micro-entreprises. Elle ambitionne de contribuer significativement à la croissance économique dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Pour réaliser cette mission, elle se fixe comme objectif de financer sans garantie matérielle préalable, des activités génératrices de revenus initiées par les populations n'ayant habituellement pas accès au système financier, en vue de promouvoir l'emploi indépendant.

Les activités de la banque sont orientées vers une population cible noble choisie en raison de l'impact de ses activités économiques sur la réduction de la pauvreté et le développement économique.

Les critères d'éligibilité

Pour être éligible aux financements, les dossiers de demande de prêt doivent satisfaire les critères suivants :

► Pour les promoteurs personnels physiques :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'UEMOA ;

- être physiquement présent au moins au rendez-vous d'entretien sur le lieu du projet ;
- appartenir à la population cible visée par la BRS ;
- justifier d'une aptitude entrepreneuriale et d'un esprit d'initiative ;
- posséder un métier, un diplôme, une formation, une qualification reconnue, ou bénéficier d'un encadrement technique approprié ;

► Pour les promoteurs personnes morales :

- Présenter les trois derniers états financiers éventuellement ;
- Présenter les états financiers prévisionnels ;
- Présenter les statuts, récépissé d'inscription au registre du commerce, pouvoirs des dirigeants ;
- Indiquer le nom et l'adresse des institutions financières avec lesquelles le promoteur a déjà traité ;

► Les montants des prêts

Les montants des crédits accordés par la BRS-BURKINA sont fixés dans les conditions suivantes :

- le montant des crédits d'investissement est plafonné à 5 000 000 de FCFA par le bénéficiaire ou par le projet. Ce plafond est de 10 000 000 de FCFA pour les projets présentés par un regroupement d'un minimum de trois personnes ;
- les crédits de trésorerie sont plafonnés à 20 % du coût du projet ;
- les taux d'intérêt ;
- les taux d'intérêt sont relativement bas et doivent permettre d'assurer la rentabilité financière de la Banque ;
- Il est prévu des taux d'intérêt bonifiés sur les lignes de ressources spécifiques.

L'accroissement de l'offre de formation professionnelle et d'apprentissage.

La restructuration de l'Office Nationale de la Promotion de l'Emploi en Agence Nationale Pour l'Emploi répond dans un souci d'extension et de création des centres régionaux et provinciaux de formation professionnelle sur toute l'étendu du territoire.

Elle est un point de départ pour une meilleure prise en compte des jeunes dans le processus de lutte contre le chômage et la pauvreté. Cette restructuration vise essentiellement l'amélioration de la qualité des services offerts aux demandeurs d'emplois et aux entreprises, la recherche d'une cohérence des actions de tous les intervenants sur le marché de l'emploi, la recherche de solutions au problème de compétences recherchées par les entreprises dans un contexte de libéralisation et de compétitivité.

La mise en place d'un mécanisme stable de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Cette politique a justifié la création du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage.

Le but étant de financer les actions de formations des travailleurs du secteur moderne, du secteur informel et de réhabiliter si possible des structures de formation (matériels didactiques et infrastructures).

LES PERSPECTIVES

La mise en œuvre du programme de son excellence s'articulera autour des six axes fondamentaux de création d'emplois et de résorption du chômage dont l'opérationnalisation va se résumer en ces traits ci- après :

- formations à l'entrepreneuriat et à la gestion des micro-projets (5000 jeunes/an, création de 500 entreprises) ;
- appui aux jeunes du monde rural (création d'emplois saisonniers; équipements..) ;
- travaux d'intérêt public ;
- renforcement des Fonds nationaux de promotion de l'emploi (création d'un Fonds National d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FNAIJ), d'un fonds de garantie, de guichets uniques pour les fonds...).
- formations aux métiers et lutte contre le sous-emploi (64 785 jeunes à l'horizon 2010); dont 3135 jeunes à former dans la région du centre-sud soit 825 dans la province du Nahouri.

CHAPITRE V- PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

De l'analyse ci-dessus, il ressort que l'économie de la région du Centre-Sud repose essentiellement sur l'agriculture, et l'élevage. Ces deux secteurs, autour desquels gravitent les différentes activités économiques, disposent d'un potentiel important. En effet, il existe des terres cultivables, des bas-fonds aménageables favorables au développement de l'agriculture et des zones pastorales pour le développement de l'élevage. Mais les contraintes majeures limitent leur développement. En vue de favoriser le développement économique et la création d'emplois, un certain nombre de mesures s'avèrent nécessaires. Ces mesures sont regroupées à travers les points ci-dessous.

1- Améliorer la productivité agricole

- promouvoir la petite irrigation,
- poursuivre les actions de protection et de restauration des sols,
- aménager les bas-fonds,
- appuyer l'équipement des producteurs,
- mettre en place un mécanisme d'approvisionnement en intrants.

2- Promouvoir l'exploitation des ressources halieutiques

- améliorer la production par l'ensemencement des plans d'eau,
- appuyer les groupements de producteurs dans l'acquisition du matériel de pêche,
- renforcer les capacités de conservation du poisson des groupements féminins,
- doter les transformatrices de poissons de cadres adéquats pour leur activité,
- renforcer les capacités techniques des pêcheurs.

3- Développer le secteur de l'élevage

- promouvoir les activités d'embouche,

- dynamiser les circuits de commercialisation des produits de l'élevage (lait, cuirs et peaux, viande, volaille, petits ruminants)

4-Réaliser des infrastructures marchandes (marchés, abattoirs et gares routières)

- Développer les infrastructures marchandes à travers la construction de boutiques de rue dans les communes.

5-Faciliter l'accès aux crédits

Pour faciliter l'accès au crédit il faudra :

- encourager l'implantation des banques commerciales dans les principales villes de la région,
- renforcer les capacités d'intervention des IMF en vue de rendre accessible le crédit à un plus grand nombre,
- déconcentrer les différents fonds à l'image du FASI et du FAARF qui sont présents sur le terrain,
- renforcer les capacités des porteurs de projets.

6- Favoriser l'accès à l'énergie électrique par les populations des centres secondaires à travers le développement de l'électrification rurale au regard des opportunités de création d'emplois qu'offre l'électricité.

FICHE DE PROJETS

Maraîchage			Recettes
Equipements	Qtité	Coûts	
Aménagement	-	5.000	
Pulvérisateur	01	25.000	
Seaux	02	4.000	
Pioches	01	2.000	
Râteau	01	1.500	
Pelle	01	2.000	
Brouette	01	27.500	
Semences	01 bte	5.500	
Insecticide	01 bte	4500	
Puits	01	150.000	
Total		227.000	4 67 000
Bénéfice d'exploitation			240.000

Boulangerie locale		
Equipements	Qtités	Coûts
Four	01	30.000
Hangar	01	16.000
Caisse à pétrir	01	5.000
Planche	01	3.500
Tables	02	6.000
Pelle	01	1.000
Tissu	10m	3.000
Levure	01 bte	1.250
Farine	01 sac	17.500
Fonds de roulement		10.000
Totale		88.250

Mil germé			Recette
Equipements	Qtité	Coûts	
Canari	04	8.000	
Pousse-pousse	01	15.000	
Bidon	04	2.400	
Grands plats	02	9.000	
Sac vide	04	2.000	
Panier	02	1.000	
Séchoir	01	15.000	
Hangar	01	12.500	
Mil	02tines	5.000	
Fonds de roulement		10.000	
Total		74.900	120000
Bénéfice d'exploitation			45.100

Dolo		
Canaris	04	10.000
Marmite	03	45.000
Seau de 80 litres	01	6.000
Bidon	06	3.600
Pousse- pousse	01	15.000
Calebasse	20	2.000
Foyer	01	5.000
Cabaret	01	30.000
Mil	2tines	5.500
Bois	-	750
Fonds de roulement		10.000
Total		132.850

Apiculture		
Ruches	05	20.000

Enfumoire	02	60.000
Tenue apicole	01	50.000
Total		130.000

Vente de céréales		
Plats	02	3.500
Tines	01	6.000
Sacs vides	10	5.000
Fonds de roulement	-	150.000
Total		164.500

Restauration (Kiosque)			Recettes
Local	01	150.000	
Marmites	02	20.000	
Assiette	20	40.000	
Cuillères	24	4.800	
Verres	12	6.000	
Thermos	01	6.500	
Table	01	2.500	
Bancs	06	36.000	
Grands plats	02	11.000	
Gobelets	25	3.215	
Canaris	01	2.000	
Pousse- pousse	01	15.000	
Louches	02	1.200	
Broyeuse	01	3.500	
Couteaux	02	1.000	
Fonds de roulement		10.000	
Total		312.625	
Bénéfice d'exploitation			

Télécentre			Recettes
Charge loyer	12 mois	120000	
Charges Facture ONATEL	12 mois	2 160 000	
Charge du personnel	12 mois	300000	
Total	12 mois	2580000	2 880 0000
Bénéfice d'exploitation			300 000

Projet de réalisation d'un secrétariat public

DESIGNATIONS	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX UNITAIRE
Local		150 000	150 000
Cabine	01	30 000	60 000
Caution Installation d'une ligne	02	150 000	300 000
Téléphonique	02	18 000	36 000
Taxa plus	02	90 000	180 000
Table	02	4 000	8 000
Bancs	02	2 000	2 000
Chaises	01	3 000	6 000
Ordinateur	02	250 000	250 000
Imprimante	01	300 000	300 000
Photocopieur	01	500 000	500 000
Cartouche d'encre	01	30 000	90 000
Rame de papier	03	3 500	17 500
TOTAL			1 899 500

Production d'un hectare de Maïs

Type d'opérations	Unité	Quantités		Coût total	Valeur de la production
			Prix unité (FCFA)		
Semences	Kg	15	300	4500	
NPK	Kg	150	270	40500	
UREE	KG	100	300	30000	
Fumure organique	Tonne	5	7000	35000	
Semis	Homme/j	3	6000	18000	
Sarclo-binages	Homme/j	10	1200	12000	
récolte	Homme/j	10	1200	12000	
Décortiquage	Homme/j	20	1000	20000	
K.otrine	sachet	150	275	41250	
Sacheries	unité	60	250	15000	
Pulvérisation décis	boite	2	8000	16000	
Total				244 250	700 000
Bénéfice d'exploitation					455 750

Production de production d'un hectare de mil

Type d'opérations	Unité	Quantités		Coût total	Valeur de la production
			Prix unité (FCFA)		
Semences	Kg	12	200	2400	
NPK	Kg	150	270	40500	
UREE	KG	100	300	30000	
Fumure organique	Tonne	5	7000	35000	

Semis	Homme/j	3	6000	18000	
Sarclo-binages	Homme/j	10	2000	20000	
récolte	Homme/j	5	2000	10000	
Battage	Homme/j	20	1000	20000	
K.otrine	sachet	150	275	41250	
Sacheries	unité	60	250	13000	
Soupoudrage	Kg	5	400	2000	
Total				204 150	250 000
Bénéfice d'exploitation					45 850

LISTE DES STRUCTURES RENCONTREES

- 1- La DRED Centre Sud,
- 2- DRAHRH Centre Sud,
- 3- DRRA Centre Sud,
- 4- DRECV Centre Sud,
- 5- DRTSS Centre Sud,
- 6- DR ANPE Centre Sud,
- 7- PNGT2 Nahouri,
- 8- PAGEN Naturama,
- 9- PAGEN PONASI,
- 10-PDRDP/BK,
- 11-Haut Commissariat Bazèga
- 12-Haut Commissariat Nahouri,
- 13-Haut Commissariat Zoundwéogo,
- 14- Gouvernorat du Centre Sud,
- 15- Syndicat des transporteurs,
- 16-CRA Centre Sud,
- 17- APAGAZ,
- 18- Représentants des commerçants du Zoundwéogo.